

# PAC 2014 : Je sécurise mon dossier avec la Chambre d'Agriculture du Gers

Jusqu'au 15 mai, la Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement pour vérifier votre parcellaire et réaliser votre télédéclaration PAC.

## Comment prendre rendez-vous ?

Inscrivez-vous dès aujourd'hui, en téléphonant pour prendre rendez-vous au 05 62 61 77 13 ou bien sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com)

### **Nouveau** Simulateur PAC Connaître le montant de vos aides PAC de 2015 à 2019

La Chambre d'Agriculture vous propose une simulation du montant des aides PAC pour la période 2015 - 2019.

Cette prestation réalisée sur demande à l'issue de votre rendez-vous CARTOPAC ou à toute autre occasion, vous permettra d'obtenir à partir des données réelles de votre exploitation, une simulation des aides couplées et découplées en 2019 à l'issue de la période de transition, mais aussi le détail année par année. Ce sera également l'occasion d'esquisser des pistes d'adaptation pour votre exploitation.

**Tarif 2014 :** Forfait de 30 € HT

*Plus de renseignements et inscriptions au  
05.62.61.77.13.*

### PACléo : Un conseil personnalisé

Vous réalisez vous-mêmes votre déclaration PAC (via télépac, *Mes P@rcelles*, d'autres logiciels spécifiques ou papier) et vous voulez être sécurisé.

La Chambre d'Agriculture vous propose PACléo, accompagnement individuel sur rendez-vous, pendant lequel un technicien spécialisé vérifie avec vous la cohérence de votre dossier et le respect des règles liées à la conditionnalité.

- contrôles de cohérence sur l'éligibilité des aides sollicitées,
- vérification de la conditionnalité 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier : éléments topographiques, diversité de l'assolement, maintien des surfaces en herbe, chargements animaux, etc,
- si nécessaire la vérification de vos engagements dans les Mesures Agro-environnementales (MAE rotationnelle, MAE Territorialisées, etc.)

**Tarifs 2014 :** Forfait de 43 € HT

*Plus de renseignements et inscriptions au  
05.62.61.77.13.*

### CARTOPAC 2014 :

#### Un service complet, sûr et précis

CARTOPAC 2014 est une prestation globale qui inclut toutes les étapes de votre déclaration. Lors d'un rendez-vous individuel, un conseiller spécialisé assurera :

**\* Une prestation technique graphique :**

- mise à jour de votre registre parcellaire
- **vérification des ilots RPG**
- modification de votre assolement
- télédéclaration dans télépac du dossier PAC et de la PMTVA et ICHN si concerné

**\* Une prestation de conseil :**

- contrôles de cohérence sur l'éligibilité des aides sollicitées
- vérification de la conditionnalité 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier.
- si nécessaire la vérification de vos engagements dans les Mesures Agro-environnementales.

#### TARIFS 2014

**Tarif de base :** Forfait de 38 € HT + part variable de 0,7 €/Ha de SAU avec un plafond à 135 € HT.

**Réduction fidélité :** Tous les clients ayant participé à CARTOPAC 2012 et 2013 bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le montant total de la facture.

**Abonnés *Mes P@rcelles* :** Les abonnés *Mes P@rcelles* bénéficient d'une réduction de 50 % sur la part variable.

**La Chambre d'Agriculture du Gers, le partenaire de ma réussite !**